



METZ

Moselle, Région Grand Est

117890 habitants, 4194 ha, catégorie « grandes villes »

Éléments de contexte sur la collectivité

Ville bimillénaire, Metz est située au confluent de la Moselle et de la Seille. La ville est constituée de nombreux îlots que relient entre eux près de vingt ponts. La cité s'est développée dans la plaine de la Moselle, elle est traversée par l'A31 (9000 camions par jour en moyenne contre 3000 camions par jours en moyenne sur les autoroutes françaises). En 1871, Metz devient pour la première fois allemande. Cette période va marquer son architecture. Metz a une longue histoire militaire et regroupe plusieurs casernes ou bases. Certains de ces sites militaires sont actuellement en reconversion. En matière d'économie, Metz est une ville tournée vers le secteur tertiaire mais également une ville commerciale avec plusieurs Z.A.E. ceinturant la ville. Elle possède également le premier port céréalier fluvial d'Europe. Si l'emploi industriel a décliné sur la commune, la conversion vers les activités tertiaires, le tourisme et l'ouverture du centre Pompidou-Metz en 2010 symbolise la modernisation de la ville et de son image, amorcée au début des années 2000. Metz est la ville-centre de Metz Métropole qui compte 44 communes.

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Metz est également connue sous la dénomination de « ville jardin » pour sa surface en espaces verts et pour sa politique pionnière en France en matière d'écologie urbaine. La création de l'Institut Européen d'écologie en 1971 par Jean-Marie Pelt, botaniste et écologue reconnu à Metz, disparu en 2014, a profondément marqué le virage pris par l'ancienne cité marchande et militaire vers la promotion des initiatives visant à protéger les espaces de nature existants, à améliorer le cadre de vie des messins par la nature et à faire évoluer les relations entre Hommes et nature en ville. L'IEE est situé au cœur de l'ancien couvent des Récollets, haut lieu du patrimoine de la ville de Metz. La création de l'Institut Européen d'écologie s'est faite en réponse à une urbanisation croissante dans les années 70 et à une forte opposition de Jean-Marie Pelt, plaidant pour la protection des espaces verts et des milieux humides. Depuis le début des années 1970, un réseau de promenades a été constitué peu à peu et a investi les espaces, naturels historiques, religieux, militaires ou ferroviaires en reconversion : les forts sont devenus des espaces de nature, boisés et ouverts au public : Fort de Queuleu (40 ha), Fort de Bellecroix (20 ha), Fort des Bordes (3 ha). Plusieurs parcs publics ont été aménagés sur d'anciennes propriétés de congrégations religieuses (Parc Sainte Chrétienne, Parc de Gloucester). Le parc du Pas du Loup (20 ha) a vu la reconquête de la nature sur une ancienne décharge et le Parc de la Seille (20 ha) sur une friche ferroviaire.

La Ville de Metz est également active pour la protection du patrimoine arboré (42 000 arbres dont 73 remarquables). Elle a élaboré en 2014 une Charte de l'Arbre et a noué des partenariats avec la Ligue de Protection des Oiseaux Moselle et la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères) par une adaptation du calendrier d'interventions aux périodes de nidification.



La ville de Metz compte plus de 580 hectares d'espaces verts gérés par la Commune, soit environ 45 m² de verdure par habitant.

La surface urbaine actuelle de Metz s'élève à 3 092 ha, soit 74% de la surface du territoire. Comme de nombreuses villes françaises, la surface urbaine a augmenté alors que la population a diminué. L'aire urbaine de Metz a augmenté de 323 ha depuis 1990 soit une consommation annuelle moyenne de 11,54 ha. Les logements vacants ont également augmenté (2700 unités selon l'INSEE). Si la lutte contre l'artificialisation des sols est un objectif affiché par la ville, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Metz, approuvé en 2008, est encore tourné vers l'extension en dehors des zones de l'enveloppe urbaine (à hauteur de 73 ha), avec toutefois 21 hectares situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (renouvellement urbain ou densification). Cette tendance devrait s'inverser dans les années à venir au regard des préconisations du SCoT de l'agglomération messine (SCoTAM) qui prévoit de diviser par 2 les secteurs à urbaniser et dans le cadre du prochain PLUi de la métropole, prévu d'ici 4 à 5 ans.



ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ** »

en lien avec le thème 2019 « climat : la nature source de solutions »

Renaturation de la Seille

En 2012-2013, une étude menée par le pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels en lien avec la mission développement durable et solidaire, portant sur l'ensemble du linéaire de la Seille sur le territoire de Metz, rivière fortement polluée et artificialisée, a abouti à un programme de restauration et de renaturation des berges, du lit mineur et du lit majeur sur près de 4 km. Ces travaux, réalisés de 2014 à 2016, ont visé à rétablir les conditions d'un fonctionnement équilibré et dynamique du cours d'eau.

Les aménagements ont consisté principalement à désenrocher le cours d'eau afin de réhabiliter la ripisylve, diversifier les fonds en favorisant la variabilité des profondeurs et de la granulométrie, augmenter la diversité des formes du lit mineur en favorisant la formation d'atterrissements, restaurer des talus de berges naturels en pente douce, améliorer la fonctionnalité de la ripisylve et augmenter la diversité végétale rivulaire avec un système racinaire mieux connecté au lit mineur, donner plus d'ombrage dans les secteurs sujets à la prolifération de la végétation aquatique. Des seuils ont été mis en place en aval pour réduire les problèmes de lames d'eau et de stabilité des bras, sans entraver la continuité écologique de la rivière. Des zones naturelles inaccessibles au public ont été créées (îlots, milieux humides) facilitant le développement de la biodiversité, en constituant notamment une réserve pour la flore locale et l'avifaune.



Figure 1. Restauration et de renaturation des berges de la Seille ©Marc Barra



Ce projet, situé en plein cœur de Metz à proximité de la gare, et dans le cadre du projet d'aménagement intégrant le centre Pompidou et le palais omnisport des Arènes, permet d'amener le public au plus près des milieux naturels (promenades, pontons en lien direct avec la rivière). Ces travaux de restauration ont été réalisés avec un objectif d'adaptation au changement climatique, et notamment au risque d'inondation. Le long du linéaire de la seille, des bassins et zones humides servent de zones d'expansion des crues.

Le parc Jean-Marie Pelt – Parc de la Seille, jardin de 20 ha inauguré en 2002, Jean-Marie Pelt est très fréquenté et apprécié des Messins. Associé à une signalétique explicative pour le grand public, il constitue un support pédagogique autour de la biodiversité et des milieux humides. Une gestion a été mise en place pendant deux ans après réception des travaux, prise en charge par les entreprises : entretien des plantations, désherbage, tontes régulières des talus ensemencés. L'entretien est aujourd'hui assuré par la collectivité et, depuis octobre 2012, une réflexion a été engagée pour améliorer le bilan phytoécologique par une gestion hydraulique adaptée : rehaussement du niveau d'eau en hiver (au moins sur la lagune) et assèchement des berges en été (pour limiter la pousse de nouveaux rejets de saule notamment), fauchage sélectif printanier, fauche tardive des roseaux, coupe des saules. L'emplacement sur lequel ces travaux ont été réalisés s'étend du barrage de Magny (amont) au pont du chemin de fer proche de la place Camille Hocquard (aval du Pont de la Seille).



Figure 2. Parc Jean-Marie Pelt ©Marc Barra



ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »
en lien avec le *thème* 2019 « Climat : la nature source de solutions »

SESAME : Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence

Le projet SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence), dont la conception et le suivi sont assurés au sein d'un comité de pilotage par la Mission développement durable et solidaire, consiste à quantifier et qualifier les services écosystémiques apportés par l'arbre en ville. Lancée avec le concours de Metz Métropole et réalisée par le CEREMA, l'étude Sésame vise à mieux comprendre le rôle des arbres en ville et les services écosystémiques qu'ils fournissent, notamment en rapport avec le changement climatique (rafraîchissement, stockage de carbone, biodiversité, etc.). Avec cette étude, la ville de Metz souhaite disposer d'un outil d'aide à la décision pour intégrer de façon optimale l'arbre en ville. Il s'agit d'une première en Europe avec 85 espèces d'arbres et d'arbustes sélectionnées par les chercheurs du CEREMA en lien avec le pôle Parcs, jardins et espaces naturels de la ville.

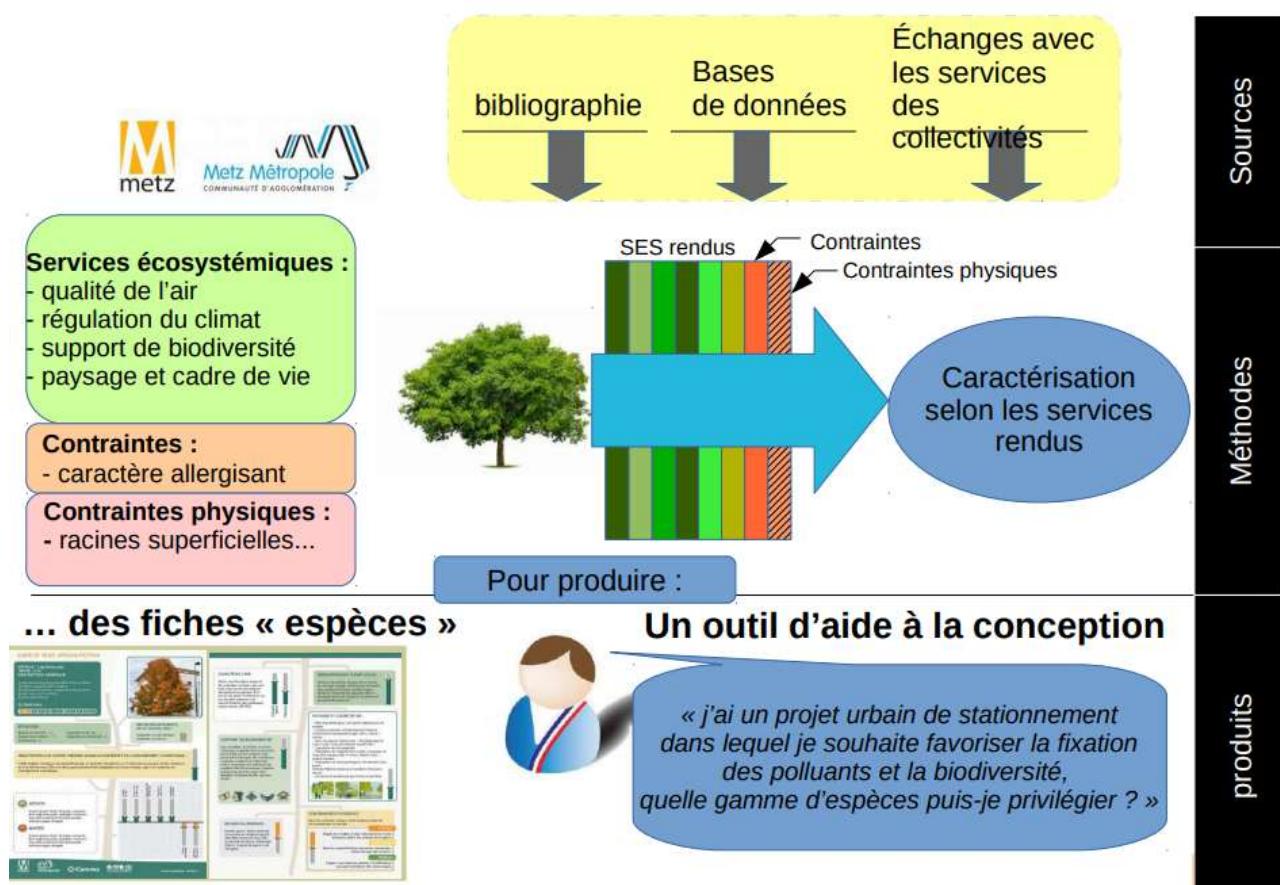


Figure 3. Extrait de la présentation de l'étude Sesame ©Metz



Cette étude dont le montant de la première phase s'élève à 40 000 € (50 % Cerema, 25 % Ville de Metz et 25 % Metz Métropole) est fondée à la fois sur les bases de données et bibliographies existantes et sur l'expérience de terrain du pôle Parcs et Jardins notamment pour les contraintes (allergènes, racines superficielles, chablis...). Les émissions de composés organiques volatiles (COV) seront également signalées. Une notation de 1 à 10, pour chaque service, et jusqu'à -10 pour les contraintes, permet d'objectiver la capacité des arbres, en fonction des espèces, à délivrer un ensemble de services. Les 85 essences étudiées en incluent certaines non indigènes, tenant compte de l'évolution du climat (ex : le Micocoulier de Provence).

D'approche scientifique, cette étude met en avant la complexité et la multifonctionnalité de la nature en ville, en précisant qu'il ne s'agit pas de se lancer dans une course à l'espèce miracle, puisque l'objectif est aussi de diversifier les espaces au sein du tissu urbain.

Alors que cette première phase repose uniquement sur des données issues de la bibliographie, la ville va lancer une seconde phase avec des mesures réelles in situ, sur un espace estampillé "Espace test SESAME", pour affiner les résultats et la quantification des services écosystémiques. Cette étape paraît nécessaire sur plusieurs paramètres, notamment la biodiversité dont l'évaluation à travers des inventaires et des protocoles naturalistes permet d'affiner les résultats mais également la qualité de l'air avec des mesures qui seront réalisées en lien avec ATMO Grand Est et le CEREMA Est. La ville envisage également une poursuite de l'étude Sésame en 2020, incluant une palette d'espèces beaucoup plus large (jusqu'à 300 arbres et arbustes), ainsi que d'autres services écosystémiques, notamment liés aux sols.

La ville de Metz, dans son plan « Ambition Climat 2030 », prévoit de planter 20 000 arbres supplémentaires à l'horizon 2030. Cette étude vise à aider la municipalité à choisir les espèces les plus adaptées aux changements climatiques et à composer de manière cohérente.



ACTION PRÉSENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ** »
en lien avec le **thème** 2019 « *Climat : la nature source de solutions* »

Végétalisons Metz

"Végétalisons Metz, je fleuris ma rue" a été suggéré par les habitants lors de l'atelier thématique "La qualité de vie, la nature en Ville", 10^{ème} et dernière soirée de la démarche participative "2008-2018 : 10 ans ensemble". Une centaine d'habitants avaient été invités, le 12 juin 2018, à exprimer leurs constats et souhaits quant au devenir de leur ville sur les sujets d'écologie urbaine, de nature en ville et d'environnement. Pas moins de 100 propositions d'actions ont été recueillies à l'issue de cette réunion et sur le site internet metz.fr/décennie. Parmi ces propositions, plus de 60, considérées comme réalisables sur le long terme, ont été retenues par l'équipe municipale dont l'action "Végétalisons Metz, je fleuris ma rue".

Un appel à projet a été lancé, en mars 2019, auprès des Messins via le site internet de la Ville, les mairies de quartier et le Metz-Mag pour les inviter à végétaliser, avec l'aide de la Ville, les espaces publics de leur quotidien comme les trottoirs bordant leur habitation, les pieds des arbres en terre ou tout autre espace public non circulable par les véhicules motorisés. Toute personne ou groupe de personnes physiques ou morales ayant la motivation et le souhait d'embellir sa rue et de l'entretenir au fil du temps a ainsi eu l'occasion de déposer son projet du 18 mars au 21 avril 2019 en remplissant un formulaire sur le site internet de la Ville et en y joignant un plan et/ou photos des espaces qu'il souhaite végétaliser.

Les projets seront instruits en fonction de critères techniques et environnementaux précis, en collaboration avec Metz Métropole, gestionnaire de la voirie :

- obtention d'un accord du propriétaire de l'immeuble concerné ;
- faisabilité technique: enquêtes de réseaux, largeur de trottoirs (respect d'une largeur de passage d'1,40 m minimum), consultation éventuelle de l'architecte des bâtiments de France ;
- configuration générale de la proposition, son intérêt esthétique et son adaptation au contexte du quartier, l'intérêt vis-à-vis des îlots de chaleur ;
- pour les projets collectifs, seront examinés, en plus, la dynamique sociale, la pertinence locale, le nombre de personnes impliquées.



Figure 4. Bord d'immeuble végétalisé dans le cadre de l'opération « Végétalisons Metz, je fleuris ma rue » ©Marc Barra

A ce jour, la ville a retenu une trentaine de projets et effectué 15 opérations de végétalisation : rue de Castelnau (mur Silix SNCF), pieds de ponts de Sablon/Magny, route de Lorry (caserne Desvallières), rue des Hauts Peupliers (mur du cimetière de l'Est), rue d'Asfeld (Grand Séminaire), Médiathèque du Pontiffroy, place Cocteau, place Mazelle, gare de Metz-nord, rue aux Arènes : plantation de vignes-vierges au pied du mur du parking, face au centre des Congrès et édicules de sortie du parking souterrain place des Droits de l'Homme. De nouvelles implantations seront réalisées sur la façade du conservatoire, rue du Paradis : plantation de végétation type vivaces, grimpantes, bisannuelles (roses trémières) et graminées.

Les travaux d'implantation de la végétation sont réalisés par la Ville qui réalise les tranchées en pied de façades, met en place la terre, propose des lots de plantes et des sachets de graines locales, et délivre les conseils de plantation. L'entretien est confié aux habitants, qui sont libres de choisir les graines ou plants proposés par la ville ou semer les espèces de leur choix. Ces derniers doivent s'engager à ne pas utiliser de produit chimique ou de désherbant pour l'entretien des plantations, à arroser les plantations, tailler les végétaux et ramasser les feuilles mortes et déchets verts afin de tenir le trottoir dans un état de propreté permanent. Ils doivent également respecter la charte d'engagement "Végétalisons Metz".

L'opération sera poursuivie les années suivantes avec un objectif de 500 permis délivrés d'ici à 2030. Un second objectif sera de poursuivre ce projet en incluant également des plantations d'arbres et de haies



bocagères, avec l'aide du Pôle PJEN ou avec le concours d'associations (notamment Mirabel Lorraine nature environnement), sous forme de chantiers participatifs.

La ville souhaite également s'appuyer sur les résultats de l'étude Sésame pour mieux orienter le choix des essences plantées. Par ailleurs, dans le cadre du mouvement Incroyables comestibles, la ville soutient les actions en faveur de l'agriculture urbaine et appuie la création de jardins et de vergers partagés, ainsi que de composteurs collectifs. A terme, la municipalité souhaite élaborer une stratégie plus globale de désimperméabilisation des espaces publics non circulables pour les végétaliser, ainsi que les cours d'école. Ce travail permettra de mieux recenser et cartographier les "dents creuses" et les terrains en attente pouvant être végétalisés.



Figure 5. Jardins potagers sur l'espace public, derrière le cloître des Recollets, dans le cadre de la démarche Incroyables comestibles ©Marc BArra



Autres action EN lien avec le thème

Jardin éphémère : à la reconquête du végétal

Depuis 2009, le jardin éphémère est l'une des principales attractions estivales de Metz. Pour l'édition 2019, un jardin éphémère a été inauguré le 28 juin sur la place de la Comédie. Intitulé « À la reconquête du végétal », ce jardin évoque la notion du réchauffement climatique à travers un décor futuriste. Il est divisé en plusieurs cellules avec pour chacune une ambiance différente, invitant les visiteurs à s'interroger sur les conséquences du changement climatique ainsi que sur les choix de sociétés pour s'y adapter.



Figure 6. Jardin éphémère évoquant le changement climatique sur la place de la Comédie ©Marc Barra

Le jardin d'été intègre également le projet "La Terre dans tous ses états" conçu par une classe d'apprentis du Centre de formation d'apprentis (CFA) de Courcelles-Chaussy. Le jardin a été conçu en partenariat avec l'entreprise LINGENHELD, la société SPIE et la société PK70. Caroline Grimm est l'architecte paysagiste qui a conçu ce projet, au sein du Pôle Parcs et Jardins de la Ville de Metz.



Compostage collectif

À Metz, cinq sites de compostage collectif sont en place sur l'espace public. Ils sont gérés par une association qui propose des conseils aux particuliers sur les techniques de compostage.



Figure 7. Compostage collectif ©Marc Barra



Autres actions SANS lien avec le thème

Parc de la Cavalerie

Le parc de la Cavalerie borde la Moselle, en contrebas du quai Paul-Wiltzer. Le site fait l'objet d'une gestion très extensive et comprend une multitude de vieux arbres. Ce parc a fait l'objet de plusieurs actions de pédagogie envers les messins et notamment les scolaires. En 2017, le conseil municipal des enfants a voté en faveur de la création d'un parcours « Rêver, ralentir, observer », destiné à faire prendre conscience de la richesse de ce lieu. Le parcours a été réalisé par les vingt-et-un enfants de la commission nature du conseil municipal des enfants avec l'aide de plusieurs structures et individus :

- L'artiste messine Isabelle Cridlig : elle est intervenue dans le cadre de sept séances de travail, dont certaines dédiées à la temporalité, à l'essence des arbres, à la réalisation de dessins d'observation et de croquis du parc par les enfants.
- Le CPN (connaître et protéger la nature) Coquelicots : il a consacré une séance à fournir aux enfants des explications sur les différentes variétés d'arbres, la manière dont un arbre grandit, ou encore sur les espèces d'animaux que l'on peut trouver dans le parc.
- Le pôle Parcs, jardins, espaces naturels de la Ville de Metz : il s'est chargé de réaliser et d'installer la signalétique pensée et dessinée par l'artiste et les enfants.
- Artistes en herbe pour un Land Art : les enfants ont réalisé des œuvres éphémères dans le parc à partir de ce qu'ils ont trouvé autour d'eux comme des fleurs, des écorces, du bois... De vrais chefs-d'œuvre ! Sans compter la création de carillons avec des branches de sureau et de bracelets de l'amitié accrochés aux arbres...

Tout au long du parc, les visiteurs sont invités à ralentir pour observer la nature, s'adosser à un arbre pour rêver un peu, ou ouvrir grand les yeux pour regarder un arbre remarquable au gré de la signalétique : des signes au sol devant les arbres remarquables, ou ceux sur lesquels on peut s'appuyer.



Actions pour limiter l'imperméabilisation des sols et/ou lutter contre l'étalement urbain

Voir dans le paragraphe introductif

Programmes de protection d'habitats naturels ou d'espèces protégées ou menacées

Face au déclin des pollinisateurs et aux inquiétudes sur l'effet des activités humaines sur l'abeille domestique (pesticides notamment), de plus en plus de villes ont entrepris l'installation de ruchers pour sensibiliser sa population. Ces dernières années, de nombreux travaux scientifiques ont cependant alerté l'opinion publique sur la concurrence possible entre l'abeille domestique *Apis mellifera* et les autres insectes pollinisateurs sauvages, d'une très grande diversité en France, notamment en milieu urbain. Attentif à ces recherches, la ville de Metz a décidé d'anticiper et de ne plus installer de ruches dans la ville, hormis celles déjà en place. Cette action a une portée symbolique forte. Metz a d'ailleurs mis en place un partenariat avec l'association APICOOL qui est une association de préservation des pollinisateurs.



Figure 8. Article sur les "ruches en ville" dans le journal communal ©Marc Barra



Pratiques en matière d'usage ou de non usage de pesticides

Zéro pesticide total depuis 2008 sauf sur le terrain de sport du FC Metz

Gestion écologique des espaces de nature

La ville de Metz pratique la gestion différenciée depuis 2013. Plusieurs espaces font l'objet d'une gestion très extensive voire, dans certains cas, d'une non gestion. C'est le cas de certains secteurs dans le Fort de Queuleu, un ouvrage fortifié datant des années 1870, devenu aujourd'hui un espace de nature et un lieu mémorial. Le Fort est classé en site inscrit depuis 1972 et propose dans son site boisé un parcours de santé au parcours vallonné sur 2,7 km. S'étendant initialement sur 125 ha, sa surface a été ramenée à 47 ha. Le Fort de Queuleu, de même que les forts de Bellecroix et Saint-Julien, a été inscrit ZNIEFF (Continental de type 1) en 2016 sur demande de la mission développement durable et solidaire de la Ville de Metz.

Des années 1970 à 2018, le pôle PJEN de la ville assurait l'entretien du site. Aujourd'hui, l'ONF a pris le relais en garantissant une gestion en réserve intégrale du site, sur demande de la Ville de Metz en raison du réservoir de biodiversité qu'il constitue, l'État restant propriétaire du Fort.

Les coupes d'arbres, uniquement dangereux, ont été réalisées par la Ville de Metz dans le respect de la réglementation (espèces protégées, reproduction des espèces animales...) sur 30 m aux abords du parcours. Les bâtiments anciens du fort sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ainsi que leurs abords.

La ville a mis en place des méthodes de lutte pour éviter la prolifération de Renouée du japon. La méthode retenue sur les bords de la Seille est le bâchage. Actuellement, aucune technique de gestion par lutte biologique (végétalisation par compétition, pâturage) n'a été mise en place. Toutefois une protection biologique intégrée a été mise en place pour les serres de production horticole de la Ville.



Figure 9. Lutte contre la prolifération de la Renouée du Japon ©Marc Barra

Programmes de protection d'habitats naturels ou d'espèces protégées ou menacées

Plusieurs colonies de chauves-souris ont été découvertes. La gestion du bâti est effectuée sous le contrôle d'un technicien de la commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine) spécialisé dans l'étude des chauves-souris, leur protection, et la gestion de leurs habitats. La chauve-souris vole dans des endroits dégagés comme des allées et se sert des arbres comme repères. Elle s'oriente grâce à sonar à portée réduite (15 mètres). Une sorte de GPS qui lui indique ses lieux de chasse habituels. Au fort de Queuleu, il est donc important de laisser le bord des allées boisé et de ne pas obstruer complètement les ouvertures des bâtiments dangereux.



Figure 10. Fort de Queuleu ©Marc Barra



Les principaux partenaires que la collectivité associe pour mettre en œuvre sa stratégie de préservation de la biodiversité

La ville de Metz a l'habitude de travailler avec des bureaux d'étude en écologie (notamment pour la réalisation du diagnostic écologique en 2013), mais aussi avec des structures associatives du domaine de la biodiversité, notamment la Ligue de Protection des Oiseaux Moselle et la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères). Elle soutient également plusieurs structures associatives qui font le lien entre la nature et les habitants, comme incroyable comestibles ou l'association du côté de chez Nelson (mais 5 autres associations qui gèrent des composteurs collectifs existent).

Inventaires, états des lieux de la biodiversité et diagnostics écologiques

En octobre 2013, la ville a fait réaliser un diagnostic de la faune, flore et habitat sur le territoire communal afin d'identifier les secteurs à fort enjeux pour la biodiversité, ainsi qu'un inventaire des zones humides. Ce travail devrait constituer un préalable utile dans le cadre de l'élaboration du ScoT métropolitain et du PLUi.

Mise en place d'un programme de formation ou de suivi de la biodiversité impliquant les agents

Arbres morts et Abeilles sauvages. Florilège Prairies urbaines, Programme de suivi des abeilles sauvages.



Evaluateurs :

Marc BARRA, ARB îdF
David MONNIER, AFB
Louis TISSIER, Hortis
Grégoire PALIERSE, DREAL Grand Est

Personnes rencontrées :

Dominique GROS, Maire de Metz
Béatrice AGAMENNONE, adjointe au maire en charge des espaces verts, ville de Metz et directrice adjointe du CEREMA Est
Marilyn MOLINET, conseillère déléguée à la biodiversité, ville de Metz
Michel KOENIG, directeur du pôle parcs, jardins et espaces naturels, ville de Metz
Sébastien MARQUETON, directeur adjoint du pôle parcs, jardins et espaces naturels, ville de Metz
Franck ROGOVITZ, chef de mission développement durable, ville de Metz
Pascal MALLAVERGNE, ingénieur arbre-espaces verts, ville de Metz
Samia SMAALLAH, chargée de projets développement durable, ville de Metz
Luc CHRETIEN, responsable du projet SESAME, CEREMA Est

Date de la visite de terrain : 5 septembre 2019
